

**COMMUNE D'YZERON**

**DECISION DU MAIRE n° 2021-18  
du 1er décembre 2021**

**Madame la Maire,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal a fixé des fourchettes de tarifs s'appliquant aux activités proposées par l'espace jeunes,

**DECIDE**

**Article 1** : Durant la période du 1<sup>er</sup> décembre 2021 au 17 décembre 2021, les tarifs suivants sont appliqués à l'espace jeunes, pour les activités réalisées à l'intérieur du local :

Dates	Activités	Tarifs
10/12/2021	Fondue	3euros
03/12/2021	Pâtisserie de Noël	3 euros
15/12/2021	Buche de Noël	2 euros

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Madame la Maire,  
Agnès NELIAS

Transmise en préfecture le : 29 NOV. 2021  
Notifiée le : 29 NOV. 2021  
Affichée le : 29 NOV. 2021

